

VERSION FRANÇAISE	1
ENGLISH VERSION	11

VERSION FRANÇAISE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION POUR LES LIEUX DE DIFFUSION

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions et modalités d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des Services par les Lieux de diffusion.

La Plateforme permet aux Lieux de diffusion d'avoir accès au Catalogue d'Œuvres et aux Services associés.

Article 2 – Définitions

Dans le cadre des présentes CGU, les termes ci-dessous, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, ont les définitions qui suivent :

Abonnement : désigne l'abonnement auquel un Lieu de diffusion doit souscrire pour avoir accès à la Plateforme au-delà de la Période d'Essai, bénéficier des Services et exploiter les Œuvres.

Ayant-Droit : désigne le titulaire des droits d'une Œuvre ayant donné mandat à UC pour la distribuer sur la Plateforme.

Catalogue : désigne l'ensemble des Œuvres proposées aux Lieux de diffusion sur la Plateforme.

CGU : désignent les présentes conditions générales d'utilisation, qui constituent le contrat-cadre des relations entre UC et le Lieu de diffusion.

Compte : désigne le compte personnel de chaque Lieu de diffusion lui permettant d'acheter des Crédits, de consulter le Catalogue et son solde de Crédits et d'utiliser ses Crédits pour exploiter des Œuvres.

Crédits : désignent le montant chargé sur le Compte du Lieu de diffusion après achat après de UC, cette monnaie virtuelle lui permettant d'exploiter les Œuvres du Catalogue et d'acheter des Services. La valeur des Crédits est indiquée dans les formules tarifaires d'UC (<https://unframed-collection.com/fr/tarifs>).

Lieux de diffusion : désignent les lieux dédiés aux œuvres de réalité virtuelle (tels que les salles d'arcade VR), ainsi que les organismes et institutions culturels et/ou éducatifs de toute nature ayant souscrit auprès de UC un contrat d'abonnement leur permettant d'avoir accès au Catalogue et d'exploiter les Œuvres en contrepartie de Crédits.

Logiciels : désignent les logiciels nécessaires à l'exploitation des Œuvres par les Lieux de diffusion.

Œuvre : désigne toute expérience interactive et/ou immersive (réalité virtuelle (VR), réalité augmentée (AR), expérience interactive, vidéo 360, mapping video, etc.) inscrite dans le Catalogue de la Plateforme par un Ayant-Droit.

Période d'Essai : désigne la période pendant laquelle un Lieu de diffusion peut bénéficier gratuitement de certains Services standards (hors test et exploitation des œuvres) sans souscrire un Abonnement.

Plateforme : désigne la plateforme de contenus immersifs exploitée par UC sur son Site, via laquelle les Lieux de diffusion peuvent exploiter les Œuvres.

Public : désigne les clients / visiteurs / bénéficiaires d'un Lieu de diffusion susceptibles d'utiliser une ou plusieurs Œuvres du Catalogue.

Redevances d'exploitation : désignent le montant, en Crédits, payé par le Lieu de diffusion en contrepartie de la cession des droits d'exploitation d'une Œuvre.

Services : désignent les services proposés par UC aux Lieux de diffusion dans le cadre de l'Abonnement, à savoir, sous réserve de modification par UC : accès au Catalogue des Œuvres, achat de Crédits, licence d'utilisation des Logiciels, outils de gestion et de planification.

Site : désigne le site Internet de UC (<https://unframed-collection.com/>) sur lequel est hébergée la Plateforme.

UC : désigne la société UNFRAMED COLLECTION, société par actions simplifiées au capital de 1.000 €, ayant son siège social au 108, avenue Ledru-Rollin – 75011 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 914 508 486, qui exploite la Plateforme.

Utilisateur : désigne une personne physique, membre du personnel ou sous-traitant du Lieu de diffusion dûment habilité par cette dernière et en capacité de l'engager juridiquement, ou le Lieu de diffusion lui-même s'il exerce à titre individuel.

Article 3 – Champ d'application des CGU

Les présentes CGU s'appliquent aux relations entre UC et le Lieu de diffusion.

Toute création d'un Compte par un Lieu de diffusion implique l'acceptation sans réserve par ce dernier et son adhésion pleine et entière aux présentes CGU.

Les CGU applicables sont celles en vigueur lors de la création du Compte.

UC se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment, notamment afin de se conformer à l'évolution de la législation applicable, une modification de l'Abonnement et/ou des Services proposés. Le cas échéant, UC en informera le Lieu de diffusion par l'envoi d'un email 1 (un) mois avant la prise d'effet des nouvelles CGU.

Si le Lieu de diffusion n'accepte pas ces modifications, il doit en informer UC par mail dans un délai de 1 (un) mois. Le cas échéant, UC se verra dans l'obligation de mettre fin à leurs relations contractuelles, ce qui empêchera toute nouvelle exploitation d'Œuvres, à l'exception de celles déjà programmées.

Article 4 – Création et utilisation d'un Compte

4.1 Pour accéder au Catalogue de la Plateforme, souscrire un Abonnement, bénéficier des Services et exploiter les Œuvres du Catalogue, le Lieu de diffusion doit posséder un Compte.

Le Compte est créé à la demande du Lieu de diffusion, sous réserve de sa validation par UC.

Un même Lieu de diffusion ne peut posséder qu'un seul Compte, qui ne peut être cédé ou transféré à quiconque. Un ou plusieurs Utilisateurs peuvent administrer et gérer le Compte d'un Lieu de diffusion via des identifiants de connexion autonomes.

4.2 Demande de création d'un Compte

Afin de demander la création de son Compte, le Lieu de diffusion doit suivre les étapes suivantes :

- Se rendre sur le Site ;
- Cliquer sur « S'abonner » ;
- Renseigner les informations demandées ;
- Parcourir et accepter les présentes CGU en cochant la case prévue à cet effet ;
- Confirmer la demande de création de Compte.

Les informations communiquées à UC doivent être exactes, actuelles et complètes.

4.3 Validation par UC

La demande de création d'un Compte sera étudiée par UC dans un délai de 7 (sept) jours maximum.

La demande de création d'un Compte peut notamment être rejetée pour l'une des raisons suivantes :

- Les informations communiquées à l'appui de la demande de création d'un Compte sont incomplètes, fausses ou erronées ;
- L'Utilisateur n'est pas effectivement habilité à représenter le Lieu de diffusion au nom et pour le compte duquel il a demandé la création d'un Compte ;
- L'Utilisateur et/ou le Lieu de diffusion enfreignent ou ont déjà enfreint les présentes CGU ou toute autre stipulation contractuelle en vigueur entre lui et UC ;
- Le Lieu de diffusion possède déjà un Compte sur la Plateforme.
- L'Utilisateur est jugé comme n'étant pas un partenaire (pour l'Ayant-Droit et/ou le Lieu de diffusion) potentiel et de confiance

De manière générale, UC se réserve le droit de rejeter toute demande de création d'un Compte qu'elle considérerait comme abusive ou contraire à la loi ou aux CGU.

La Plateforme ne doit pas être utilisée pour un usage privé, notamment domestique, ni dans le cadre de marchés, festivals et manifestations de promotion, sauf accord préalable écrit d'UC.

Article 5 – Suppression d'un compte

5.1 Suppression du Compte à la demande du Lieu de Diffusion

Le Lieu de diffusion peut demander la suppression de son Compte à tout moment en contactant l'équipe d'assistance d'UC. Néanmoins, le cas échéant, si un Abonnement est en cours, il continuera à courir jusqu'à son expiration, conformément à l'article 6.3 ci-après.

5.2 Suppression du Compte à l'initiative d'UC

UC pourra supprimer le Compte d'un Lieu de diffusion et résilier les présentes en cas de non-respect des CGU ou d'activité frauduleuse. Le cas échéant, le Lieu de diffusion se verra rembourser le montant de l'Abonnement, au prorata du temps écoulé depuis le début de l'Abonnement.

Article 6 – Abonnement

6.1 Souscription et paiement

6.1.1 L'Abonnement est souscrit auprès d'UC par le Lieu de diffusion depuis la page d'accueil de la Plateforme en cliquant sur :

<https://unframed-collection.com/fr/purchase/subscription/organization>

Plusieurs types d'Abonnements sont proposés par UC sur le Site : <https://unframed-collection.com/fr/tarifs>.

6.1.2 UC accepte les paiements par carte bancaire et par virement bancaire. UC émettra et transmettra au Lieu de diffusion la facture par voie électronique.

En fonction du mode de paiement sélectionné et de la position géographique du Lieu de diffusion, des frais (tels que frais de transaction internationale, frais de change, commissions, etc.) sont susceptibles d'être appliqués par UC et/ou son prestataire de paiement.

6.2 Durée et renouvellement de l'Abonnement

6.2.1 L'Abonnement commence à courir à compter de la validation du paiement effectué par le Lieu de diffusion.

6.2.2 A son terme, si le Lieu de diffusion souhaite renouveler son Abonnement, il doit souscrire un nouvel Abonnement à la Plateforme via le lien indiqué au point 6.1.1.

6.3 Suspension et résiliation

L'Abonnement pourra être suspendu par UC si le mode de paiement sélectionné est arrivé à expiration ou si le paiement du renouvellement échoue. Le Lieu de diffusion peut procéder à nouveau au paiement ou mettre à jour le mode de paiement utilisé à tout moment depuis son Compte.

UC n'accordera aucun remboursement pour la période d'Abonnement éventuellement non utilisée.

Article 7 – Période d’Essai

UC offre aux Lieux de diffusion une Période d’Essai leur permettant de bénéficier de tous les Services (à l’exception de l’exploitation publique des Œuvres) pendant une durée de 30 (trente) jours à compter de la date de validation de leur Compte par UC.

À l’expiration de cette Période d’Essai, le Lieu de diffusion ne pourra continuer de bénéficier des Services qu’à la condition de souscrire un Abonnement.

Le Lieu de diffusion ne peut bénéficier de cette Période d’Essai qu’une seule fois, lors de sa première inscription à la Plateforme.

UC se réserve le droit d’interrompre la Période d’Essai à tout moment en cas de non-respect des présentes CGU ou en cas d’activité frauduleuse par le Lieu de diffusion.

Article 8 – Exploitation des Œuvres en “Version démo”

Certaines Œuvres du Catalogue sont accessibles en Version Démo.

Le cas échéant, leur utilisation est soumise aux restrictions suivantes :

L’Œuvre ne peut être ni exploitée ni communiquée au Public. Elle est strictement limitée à une utilisation par les Utilisateurs et/ou d’autres membres du personnel ou sous-traitants du Lieu de diffusion aux seules fins d’essai de l’Œuvre.

Par défaut, une Œuvre en Version Démo ne peut être lancée que 10 (dix) fois au maximum.

Sur une période de 1 (un) mois, le Lieu de diffusion peut télécharger la Version Démo de 10 (dix) Œuvres maximum.

Article 9 – Prix et paiements

Tous les prix indiqués sur la Plateforme s’entendent en euros hors taxes.

Le Lieu de diffusion s’engage à fournir, sur simple demande, tout document attestant de sa résidence fiscale, de son assujettissement ou non à un impôt quelconque, de la validité de ses coordonnées bancaires ou de son numéro de TVA, et plus généralement de tout document permettant à UC de se conformer à ses obligations fiscales et/ou administratives. Le refus de fournir de tels documents est susceptible d’entraîner la suspension immédiate et sans préavis du Compte du Lieu de diffusion.

Article 10 – Prérequis techniques, mises à jour

10.1 Prérequis techniques

Pour accéder à la Plateforme, bénéficier des Services et exploiter les Œuvres, le Lieu de diffusion doit disposer d’une connexion Internet à haut-débit, de systèmes et d’appareils compatibles.

Les spécifications techniques et la configuration requise sont précisées sur la page de description de chacune des Œuvres.

Le Lieu de diffusion reconnaît et accepte que les prérequis techniques sont susceptibles d'évoluer pour des raisons techniques.

10.2 Mises à jour

Pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de la Plateforme, des Logiciels et des Œuvres, UC est susceptible d'effectuer des mises à jour.

Ces mises à jour peuvent également être proposées au téléchargement sur la Plateforme. Le Lieu de diffusion s'engage à s'assurer régulièrement qu'il dispose d'une version à jour des Œuvres et des Logiciels.

UC ne prend cependant aucun engagement à proposer des mises à jour. Les Logiciels et les Œuvres pourraient ne plus être compatibles avec certains appareils ou systèmes sans que la responsabilité d'UC ne puisse être recherchée de ce fait.

Article 11 – Modalités d'exploitation des Œuvres

11.1 Licence de droits

En contrepartie du paiement des Redevances d'exploitation, UC accorde au Lieu de diffusion une licence non-exclusive (sauf accord contraire d'UC) sur les droits d'exploitation suivants pour la durée, sur le territoire et dans les langues définis au présent article :

- Le droit de reproduire l'Œuvre sur tout support, connu ou inconnu à ce jour, sous réserve de la faisabilité technique, aux fins de sa représentation dans le cadre et les limites des présentes CGU ;
- Le droit de représenter l'Œuvre par tous moyens en vue de sa communication au Public, payante ou gratuite ;
- Le droit de représentation publique et d'exposition de tout ou partie de l'Œuvre, payante ou gratuite, dans tout lieu recevant du public ;
- Le droit de représenter et de communiquer au [P](#)ublic des extraits de l'Œuvre disponibles et tout élément promotionnel disponible mis à disposition sur la Plateforme.

11.2 Durée de la licence

11.2.1 Lorsque la Redevance d'exploitation de l'Œuvre est forfaitaire, la durée de la licence est déterminée d'un commun accord entre UC et le Lieu de diffusion.

11.2.2 Lorsque la Redevance d'exploitation de l'Œuvre est proportionnelle – via le système de coût à la minute mis en place, la durée de la licence est indéterminée, dans la limite de la durée de l'Abonnement.

Dans ce cas, la cession des droits d'exploitation prendra fin :

- Soit par la désactivation de l'Œuvre par le Lieu de diffusion, celle-ci pouvant intervenir à tout moment ;
- Soit au plus tard à la date indiquée par UC, sous réserve du respect d'un préavis de 1 (un) mois.

Le Lieu de diffusion a également la possibilité d'exploiter l'Œuvre à des dates préétablies.

11.2.3 Un Ayant-Droit a la possibilité de retirer son Œuvre de la Plateforme.

Si, à la date du retrait, cette Œuvre a d'ores et déjà fait l'objet d'une demande d'exploitation par le Lieu de diffusion, UC informera ce dernier par email qu'il dispose d'un délai de 2 (deux) mois pour exploiter l'Œuvre avant qu'elle ne soit complètement retirée de la Plateforme.

Si le Lieu de diffusion a fait une demande d'exploitation de l'Œuvre à des dates précises, son exploitation sera maintenue, et ce dans la limite de 1 (un) an à compter de la demande de retrait de l'Œuvre.

11.3 Territoire et lieux d'exploitation

La licence accordée par UC au Lieu de diffusion est valable uniquement dans les lieux d'activité habituelle du Lieu de diffusion, dont il aura communiqué l'adresse à UC.

Toute exploitation en dehors de ces lieux est soumise à l'autorisation préalable et écrite d'UC.

11.4 Langues d'exploitation

UC concède au Lieu de diffusion une licence les droits d'exploitation des Œuvres en version originale et en version doublée ou sous-titrée en toute langue, sous réserve de leur disponibilité.

11.5 Respect du droit moral

Le Lieu de diffusion s'engage à ne pas porter atteinte au droit moral des auteurs de l'Œuvre et garantit UC contre tout recours sur ce fondement.

Le Lieu de diffusion s'engage notamment :

- En ce qui concerne le droit au respect de l'Œuvre, à ne procéder à aucune modification ou altération de l'Œuvre ;
- En ce qui concerne le droit au respect du nom et de la qualité des auteurs, à ne pas tronquer le générique tel qu'il figure sur la Plateforme.

11.6 Mise à disposition des Œuvres

Les Œuvres sont mises à disposition des Lieux de diffusion, sous format numérique uniquement, sur la Plateforme. Elles ne peuvent et doivent être téléchargées que par l'intermédiaire des Logiciels.

La mise à disposition se fait :

- Soit automatiquement après l'activation de l'Œuvre par le Lieu de diffusion, lorsque la durée d'exploitation est indéterminée ;
- Soit après validation par UC de la demande formulée par le Lieu de diffusion, lorsque la durée d'exploitation est déterminée.

Article 12 – Publicité et promotion

12.1 Matériel promotionnel mis à disposition du Lieu de diffusion

Le Lieu de diffusion est autorisé à exploiter le matériel promotionnel (bandes-annonces, photographies, synopsis, etc.) mis à sa disposition sur la Plateforme dans les conditions prévues à l'article 11 des CGU et uniquement aux fins de promotion de l'Œuvre concernée.

12.2 Matériel promotionnel édité par le Lieu de diffusion

Le Lieu de diffusion est autorisé à éditer ou faire éditer sous son contrôle des supports promotionnels ou publicitaires (tels que flyers, dossiers de presse, affiches, bandes-annonces...) mentionnant une ou plusieurs Œuvres communiquées au Public par l'intermédiaire de la Plateforme.

Le cas échéant, le Lieu de diffusion s'engage à mentionner sur ces supports le nom et la qualité des auteurs de l'Œuvre ainsi que la marque ou le logo d'UC dans des termes suffisamment clairs et lisibles.

À cette seule fin, UC concède aux Lieux de diffusion une licence non-exclusive, internationale, exempte de redevance et non-transférable sur ses marque et logo.

Article 13 – Garanties

13.1 Garanties d'UC

UC garantit au Lieu de diffusion disposer et être libre de licencier les droits d'exploitation des Œuvres du Catalogue. À ce titre, UC garantit le Lieu de diffusion contre tout recours ou action que pourraient tenter à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice de ces droits, toute personne revendiquant des droits sur l'une des Œuvres.

13.2 Garanties du Lieu de diffusion

Le Lieu de diffusion garantit à UC faire son affaire des déclarations et reversements dus au titre de son exploitation des Œuvres aux organismes de gestion collective conformément à la loi de son État d'implantation et aux accords généraux conclus avec les organismes de gestion collective intervenant sur le territoire de son État d'implantation.

Article 14 – Droits de propriété intellectuelle d'UC

14.1 Licence d'utilisation des Logiciels

UC concède aux Lieux de diffusion une licence non-exclusive, internationale, exempte de redevance et non-transférable sur les Logiciels aux seules fins de permettre l'exploitation des Œuvres et la remontée des données relatives à l'exploitation des Œuvres.

La présente licence ne permet pas au Lieu de diffusion de procéder à la décompilation, au désassemblage, à des opérations d'ingénierie inversée, à la modification et à l'adaptation des Logiciels, en dehors des limites prévues par la loi française.

Le Lieu de diffusion ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement des Logiciels et s'interdit de bloquer ou fausser la remontée des données d'utilisation.

14.2 Autres droits d'UC

Tous les droits de propriété intellectuelle sur le Catalogue sont réservés à UC, en dehors des limites prévues par la loi française et de ce qui est strictement nécessaire à la consultation du Catalogue par le Lieu de diffusion. En particulier, toute extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du Catalogue sur un autre support, pour tout moyen et sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite.

Tous les droits de propriété intellectuelle sur l'interface graphique de la Plateforme sont réservés à UC, en dehors de ce qui est strictement nécessaire à l'affichage de la Plateforme sur les appareils du Lieu de diffusion.

Il est enfin précisé que « Unframed Collection » est une marque déposée. Toute exploitation de la marque non-autorisée en vertu des CGU est réservée à UC.

Article 15 – Non-concurrence

A compter de l'acceptation des présentes CGU par le Lieu de diffusion et jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 (six) mois à compter de la suppression de son Compte, le Lieu de diffusion s'engage à ne pas contracter directement [ou indirectement](#) avec le(s) Ayant(s)-Droit d'une Œuvre du Catalogue. La violation de cette obligation est susceptible d'entraîner la clôture immédiate et sans préavis du Compte du Lieu de diffusion, sans préjudice de toute action en dommages-intérêts.

Article 16 – Confidentialité

Le Lieu de diffusion s'engage à garder strictement confidentiel l'ensemble des informations qui lui seront communiquées ou auxquelles il pourra avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes CGU et à ne les utiliser que dans le cadre et pour les besoins de l'exécution des présentes CGU, à l'exclusion de tout autre.

La présente obligation de confidentialité, qui ne s'applique pas aux informations publiques, sera valable pendant toute la durée des relations contractuelles entre les Parties et 3 (trois) ans après son terme quelle qu'en soit la cause.

Le Lieu de diffusion s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par tous les membres de son personnel.

Article 17 – Traitements de données à caractère personnel

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, de la création d'un Compte et de la fourniture des Services, UC traite des données à caractère personnel du Lieu de diffusion et/ou de l'Utilisateur.

En tant que responsable de traitement, UC s'engage à traiter les données à caractère personnel du Lieu de diffusion et/ou de l'Utilisateur dans le respect de la réglementation en vigueur, constituée notamment de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »).

Le Lieu de diffusion est invité à prendre connaissance de la Politique de protection des données de la Plateforme : <https://unframed-collection.com/fr/privacy-policy> ou <https://unframed-collection.com/en/privacy-policy>.

Le cas échéant, les droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité peuvent être exercés auprès de la Déléguée à la protection des données personnelles d'UC :

Par e-mail :
admin@unframed-collection.com

Par courrier :
Unframed Collection SAS
Déléguée à la protection des données
108, avenue Ledru Rollin
75011 Paris
France.

Il est possible d'introduire une plainte auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 18 – Indépendance des clauses – Non-renonciation

Si une partie quelconque des présentes CGU devait s'avérer nulle, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, la ou les stipulations en question seraient déclarées non écrites et les stipulations restantes garderaient toute leur force et leur portée et continueraient à être applicables. Les stipulations déclarées non écrites seraient alors remplacées par des stipulations qui se rapprochent le plus du contenu et du sens de la clause annulée.

Le fait pour UC de ne prendre aucune action à la suite d'une violation des CGU par le Lieu de diffusion ne vaut pas renonciation à ce qu'UC exerce ses droits et recours pour cette violation et pour toute violation ultérieure.

Article 19 – Loi applicable – Litiges

Les présentes CGU sont soumises à la loi française.

UC et le Lieu de diffusion s'engagent à rechercher prioritairement la résolution amiable de tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des CGU.

En cas de litige, et sauf accord des parties pour recourir à un mode de règlement amiable des différends tel que la médiation, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris (France).

ENGLISH VERSION

TERMS OF USE FOR VENUES

Clause 1 - Purpose

The purpose of these terms of use is to set out the terms and conditions on which the Platform and the Services may be accessed and used by the Venues.

The Venues may use the Platform to access the Catalogue of Works and the associated Services.

Clause 2 - Definitions

For the purposes of these ToU, the following terms, whether used in the singular or plural, have the meaning assigned to them below:

Subscription: means the subscription to be purchased by a Venue in order to access the Platform after the end of the Trial Period, use the Services and exploit the Works.

Rights Holder: means the holder of the rights in and to a Work, who has authorised UC to distribute it on the Platform.

Catalogue: means all the Works offered to the Venues on the Platform.

ToU: means these terms of use, which constitute the framework agreement governing the relationship between UC and a Venue.

Account: means the personal account of each Venue, used by the Venue to purchase Credits, consult the Catalogue and the available Credit balance and use the Venue's Credits to exploit the Works.

Credits: means the amount charged to a Venue's Account after purchasing the relevant amount from UC. This virtual currency may be used by the Venue to exploit the Works in the Catalogue and purchase the Services. The value of the Credits is stated in the UC pricing plans (<https://unframed-collection.com/en/pricing>).

Venues: means venues specialising in virtual reality works (such as VR arcades) and all kinds of cultural and/or educational organisations and institutions, who have entered into a subscription contract with UC granting them access to the Catalogue and allowing them to exploit the Works after paying for them using the Credits.

Software: means the software needed by the Venues to exploit the Works.

Work: means any interactive and/or immersive experience (virtual reality (VR), augmented reality (AR), interactive experiences, 360 videos or mapping videos etc.) added to the Platform Catalogue by a Rights Holder.

Trial Period: means the period during which a Venue may use some of the standard

Services (excluding testing and exploiting works) free of charge, without purchasing a Subscription.

Platform: means the immersive content platform operated by UC on its Website, used by the Venues to exploit the Works.

Public: means the customers/visitors/users of a Venue, who may use one or more Works from the Catalogue.

Royalties: means the amount, in Credits, paid by a Venue as consideration for an assignment of the rights to exploit a Work.

Services: means the services offered by UC to the Venues as part of the Subscription, namely, subject to any changes made by UC: access to the Catalogue of the Works, purchase of the Credits, licence to use the Software and management and planning tools.

Website: means the UC website (<https://unframed-collection.com/en>) that hosts the Platform.

UC: means Unframed Collection, a French société par actions simplifiée [simplified company] with a share capital of €1,000, whose registered office is located at 108 Avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris, France, registered in the Paris Trade and Companies Register under number B 914 508 486, which operates the Platform.

User: means a private individual who is a staff member or subcontractor of a Venue, duly authorised by the Venue and with the legal authority to bind the Venue, or the Venue directly, if operated as a sole trader.

Clause 3 - Scope of the ToU

These ToU apply to the relationship between UC and the Venue.

By creating an Account, the Venue is deemed to unconditionally accept and agree to comply in full with these ToU.

The applicable version of the ToU is the version in force when the Account is created.

UC reserves the right to amend these ToU at any time, in particular to reflect changes to the applicable legislation or changes to the Subscription and/or the Services offered. In such a case, UC shall inform the Venues by email one (1) month before the new ToU take effect.

If a Venue does not accept the amendments, UC must be informed by email within one (1) month. In such a case, UC will be forced to terminate their contractual relationship, thus preventing any further exploitation of Works, other than those already scheduled.

Clause 4 - Creating and Using an Account

4.1 The Venues need to create an Account to access the Platform Catalogue, purchase a Subscription, use the Services and exploit the Works in the Catalogue.

An Account will be created at the request of a Venue, subject to validation by UC.

No Venue may have more than one Account and no Account may be assigned or transferred to any other person. One or more Users may administer and manage a Venue's Account using separate login credentials.

4.2 Account Creation Requests

The Venues must follow the steps set out below to request the creation of an Account:

- visit the Website;
- click on "Sign up";
- provide the information requested;
- read and accept these ToU by ticking the appropriate box;
- confirm the Account creation request.

The information provided to UC must be accurate, up-to-date and complete.

4.3 Validation by UC

UC will examine the Account creation request within no more than seven (7) days.

An Account creation request may be rejected for one of the following main reasons:

- the information provided with the Account creation request is incomplete, false or incorrect;
- the User is not properly authorised to represent the Venue, in whose name and on whose behalf the User has requested an Account;
- the User and/or the Venue are or have previously been in breach of these ToU or any other binding contractual provision with UC;
- the Venue already has an Account on the Platform;
- the User is not deemed to be a potential, trusted partner (for the Rights Holder and/or the Venue).

UC reserves the general right to reject any Account creation request that it deems to be fraudulent or in breach of the applicable laws or the ToU.

The Platform may not be used for personal (including domestic) purposes or for markets, festivals or promotional events, without the prior written consent of UC.

Clause 5 - Deleting an Account

5.1 Deletion of an Account at the request of a Venue

A Venue may request the deletion of the Venue's Account at any time, by contacting the UC support team. However, if a Subscription remains valid, it will continue to apply until it expires, in accordance with Clause 6.3 below.

5.2 Cancellation of an Account by UC

UC may delete a Venue's Account and terminate this contract in the event of a breach of the ToU or any misuse. In such a case, a pro-rated amount of the Subscription will be refunded to the Venue, based on the time elapsed since the Subscription commenced.

Clause 6 - Subscriptions

6.1 Purchase and Payment

6.1.1 A Venue may purchase a Subscription from UC on the Platform home page by clicking on:

<https://unframed-collection.com/fr/purchase/subscription/organization>

Several types of Subscriptions are offered by UC on the Website: <https://unframed-collection.com/en/pricing>.

6.1.2 UC accepts payment by credit or debit card and bank transfer. UC will send the Venue an electronic invoice.

In line with the payment method selected and the geographical location of the Venue, charges (such as international transaction charges, foreign exchange charges and commission etc.) may be applied by UC and/or its payment service provider.

6.2 Period of Validity and Renewal of Subscriptions

6.2.1 Subscriptions commence on the date on which the payment is validated by the Venue.

6.2.2 At the end of the Subscription period, the Venue must purchase a new Subscription to the Platform, using the link set out in Clause 6.1.1, if the Venue wishes to renew it.

6.3 Suspension and Termination

UC may suspend a Subscription if the selected payment method has expired or if the renewal payment fails. The Venue may pay again or update the payment method used at any time, from the Venue's Account.

UC will not refund any unused fraction of a Subscription period.

Clause 7 - Trial Period

The Venues may sign up for a Trial Period of thirty (30) days from the date on which their Account is validated by UC, during which they may use all the Services (other than the public exploitation of the Works).

At the end of the Trial Period, the Venues may only continue to use the Services if a Subscription is purchased.

The Venues may only benefit from the Trial Period once, when they sign up for the Platform for the very first time.

UC reserves the right to interrupt the Trial Period at any time, in the event of a breach of these ToU or any misuse by a Venue.

Clause 8 - Exploitation of a "Demo Version" of Works

A Demo Version is available for some of the Works in the Catalogue. The following restrictions

apply for their use:

The Work may not be exploited or communicated to the Public. It may only be used by the Users and/or other staff members or subcontractors of a Venue for testing the Work.

By default, no Demo Version of a Work may be run more than ten (10) times.

A Venue may only download Demo Versions for up to ten (10) Works, over any period of one (1) month.

Clause 9 - Prices and Payments

All prices are stated on the Platform in euros, excluding tax.

The Venues undertake to provide, on request, any document proving their residence for tax purposes, whether or not they are liable to pay any type of tax, the validity of their bank account details or their VAT number and, more generally, any document required by UC to ensure compliance with its tax and/or administrative obligations. If a Venue refuses to provide such documents, the Venue's Account may be immediately suspended, without prior notice.

Clause 10 - Technical Requirements and Updates

10.1 Technical Requirements

The Venues must be equipped with a high-speed Internet connection and compatible systems and equipment to access the Platform, use the Services and exploit the Works.

Technical specifications and system requirements are specified on the page describing each Work.

The Venues acknowledge and accept that the technical requirements are subject to change, for technical reasons.

10.2 Updates

UC may implement updates to protect the security and ensure the proper operation of the Platform, the Software and the Works.

Updates may also be made available for download on the Platform. The Venues undertake to regularly check that they are using an up-to-date version of the Works and the Software.

However, UC does not give any undertaking to make updates available. UC disclaims any and all liability in the event that the Software and the Works cease to be compatible with certain pieces of equipment or systems.

Clause 11 - Terms governing the Exploitation of the Works

11.1 Licensed Rights

As consideration for the payment of the Royalties, UC licenses the following exploitation rights to the Venues for the period, in the territory and in the languages set out in this Clause:

- the right to reproduce the Work on any type of medium, now known or hereafter

devised, subject to technical feasibility, for the purposes of performing or displaying it within the framework and limits of these ToU;

- the right to perform or display the Work by any means, for its communication to the Public, whether free of charge or against payment;
- the right to perform or display in public and show all or part of the Work, whether free of charge or against payment, in any place open to the public;
- the right to perform or display and communicate to the public available excerpts from the Work and any available promotional materials made available on the Platform.

11.2 Period of Validity of the Licence

11.2.1 If the Royalty for a Work is a flat fee, the period of validity of the licence is determined jointly by UC and the Venue.

11.2.2 If the Royalty for a Work is a proportional fee - under the pay-per-minute system, the licence is granted for an unlimited period, within the limit of the Subscription period.

In such a case, the assignment of the exploitation rights will come to an end:

- when the Work is deactivated by the Venue, which may be done at any time; or
- on the date specified by UC at the latest, provided that one (1) month's prior notice is given.

The Venues may also exploit a Work on pre-determined dates.

11.3 Territory and Places of Exploitation

The licence granted by UC to the Venues is only valid at the address of the usual places of business of the Venues, as notified to UC.

Any exploitation at another location requires the prior written authorisation of UC.

11.4 Languages

UC grants the Venues the rights to exploit the Works in their original version and in any versions dubbed or subtitled in any language, subject to their availability.

11.5 Compliance with Moral Rights

The Venues undertake not to infringe the moral rights of the creators of the Work and will hold UC harmless from and against any claims on that basis.

The Venues undertake, in particular, as follows:

- as regards the right to the inviolability of the Work, not to make any type of changes or alterations to the Work;
- as regards the right of the creators to be identified (name and capacity), not to cut short the version of the credits appearing on the Platform.

11.6 Availability of the Works

The Works are made available to the Venues on the Platform, in a digital format only. They may only be downloaded using the Software and must be downloaded in that manner.

They are made available:

- automatically after a Venue has activated a Work, in cases where the period of exploitation is unlimited; or
- after UC's validation of a request submitted by a Venue, in cases where the period of exploitation is limited.

Clause 12 - Advertising and Promotion

12.1 Promotional Materials made available to Venues

The Venues are authorised to exploit the promotional material (trailers, photographs and synopsis etc.) made available to them on the Platform in accordance with the provisions set out in Clause 11 of the ToU and solely for the purposes of promoting the Work in question.

12.2 Promotional Materials published by Venues

The Venues are authorised to publish or arrange the publication, under their supervision, of promotional or advertising materials (such as flyers, press kits, posters and trailers etc.) mentioning one or more Works communicated to the Public via the Platform.

In such a case, the Venues undertake to include the name and capacity of the creators of the Work and the UC trademark in those materials, in sufficiently clear, legible terms.

UC grants the Venues a non-exclusive, international, royalty-free and non-transferable licence to use its trademark and logo for that purpose only.

Clause 13 - Warranties

13.1 Warranties given by UC

UC warrants to the Venues that it holds and may freely license the rights to exploit the Works in the Catalogue. In that respect, UC will hold the Venues harmless from and against any claim or action that may be filed or taken, on any basis whatsoever, by any person whatsoever claiming rights in and to one of the Works, in connection with the exercise of those rights.

13.2 Warranties given by Venues

The Venues warrant to UC that they will be responsible for the declarations to be filed with and payments to be made to collective management organisations for their exploitation of the Works in accordance with the laws applicable in the country in which they are established and the general agreements entered into with the collective management organisations operating in that country.

Clause 14 - Intellectual Property Rights held by UC

14.1 Software Licence

UC grants the Venues a non-exclusive, international, royalty-free and non-transferable licence to use the Software for the sole purposes of allowing an exploitation of the Works and the transmission of data relating to the exploitation of the Works.

The Venues may not, under that licence, decompile, disassemble, reverse engineer, change or adapt the Software, save as permitted under French law.

The Venues must not interfere with the proper operation of the Software and undertake not to block or distort the transmission of user data.

14.2 Other Rights held by UC

UC reserves all the intellectual property rights in and to the Catalogue, save as provided under French law and to the extent strictly necessary for the consultation of the Catalogue by the Venues. In particular, any extraction, by permanent or temporary transfer, of all or a qualitatively or quantitatively material part of the Catalogue onto another type of medium, by any means and in any form whatsoever, is strictly prohibited.

UC reserves all the intellectual property rights in and to the graphic interface of the Platform, save to the extent strictly necessary for the display of the Platform on the equipment of the Venues.

Lastly, the parties note that "Unframed Collection" is a registered trademark. UC reserves any and all rights to exploit the trademark not authorised under the ToU.

Clause 15 - Non-Compete Covenant

The Venues undertake not to contract directly with the one or more Rights Holders of a Work in the Catalogue, as of their acceptance of these ToU and until six (6) months after the deletion of their Account. A Venue's Account may be immediately shut down without prior notice for any breach of that obligation, without prejudice to any damages that may be claimed.

Clause 16 - Confidentiality

The Venues undertake to maintain the strict confidentiality of all the information disclosed to them or to which they may have access in connection with the performance of these ToU and to only use it in connection with and for the purposes of the performance of these ToU, to the exclusion of any other use.

This obligation of confidentiality, which does not apply to public information, will apply throughout the contractual relationship between the parties and for three (3) years after it comes to an end, howsoever caused.

The Venues undertake to ensure that all their staff members comply with this obligation of confidentiality.

Clause 17 - Privacy

UC processes the personal data of the Venues and/or the Users in connection with the use of the Platform, creation of an Account and provision of the Services.

As the data controller, UC undertakes to process the personal data of the Venues and/or the Users in compliance with the regulations in force, including French Data Protection Act

No. 78-17 of 6 January 1978, known as the Data Protection Act, and Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data, known as the "GDPR".

The Venues should consult the Privacy Policy of the Platform: <https://unframed-collection.com/fr/privacy-policy> or <https://unframed-collection.com/en/privacy-policy>.

Where applicable, data subjects may exercise their right of access, right to rectification and deletion, right to object to processing, right to restrict processing and right to data portability by contacting UC's Data Protection Officer:

By email:

admin@unframed-collection.com

By post:

Unframed Collection SAS

Déléguée à la protection des données (Data Protection Officer)

108 Avenue Ledru Rollin

75011 Paris

France

They may also lodge a complaint with the Commission Nationale Informatique et Libertés (French Data Protection Authority): CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Clause 18 - Severability - No Waiver

If any part of these ToU proves to be null and void, invalid or unenforceable for any reason whatsoever, the one or more provisions in question will be severed and the remaining provisions will remain in full force and effect and continue to be enforceable. In such a case, the severed provisions will be replaced by provisions that come closest to expressing the content and meaning of the invalidated clause.

If UC does not act on any breach of the TOU by the Venues, this may not be construed as a waiver by UC of its rights and remedies for the breach or any subsequent breach.

Clause 19 - Governing Law - Disputes

These ToU are governed by French law.

UC and the Venues undertake to prioritise an out-of-court settlement for any dispute relating to the interpretation and/or performance of the ToU.

In the event of a dispute, and unless the parties agree to use an alternative dispute resolution method such as mediation, the dispute must be referred to the appropriate court in Paris (France).